

d'une façon qui vise des résultats positifs et concrets. Les activités de projets de Petro-Canada International devraient être mises en oeuvre sous peu.

3) Que le gouvernement accorde une plus grande priorité au reboisement dans le programme d'aide agricole canadienne.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et espère que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourra fournir l'occasion de mettre en oeuvre des initiatives dans le domaine du reboisement et de l'utilisation du bois de feu.

4) Que le Canada collabore étroitement avec d'autres pays industrialisés pour mettre au point et appliquer des mesures efficaces d'économie de l'énergie.

La mise en application active du Programme énergétique national entraînera d'importantes économies énergétiques conformes à nos engagements internationaux.

E. COMMERCE

1) Que le gouvernement augmente le nombre de représentants du Service des délégués commerciaux dans les pays en développement qui présentent des marchés en expansion.

Comme il l'a prouvé dans la Stratégie du Canada en matière d'exportations pour les années 80, le gouvernement reconnaît l'utilité d'améliorer notre capacité à saisir les possibilités d'exportation qui s'offrent dans les nouveaux pays industriels, notamment par le déploiement judicieux de délégués commerciaux dans des régions clés et, au besoin, par un accroissement des ressources du Service.

2) Que le gouvernement accroisse son aide aux petites et moyennes entreprises du secteur privé pour les aider à établir des relations commerciales avec les pays en développement.

Le gouvernement revoit en permanence les possibilités d'améliorer davantage les programmes existants et de créer de nouveaux services de développement des marchés, surtout lorsqu'ils peuvent favoriser les petites et moyennes entreprises qui recherchent des débouchés dans le tiers monde. Le financement des programmes pertinents a récemment été sensiblement haussé.